



SEANCE DU 4 JUIN 2020

DEPARTEMENT

des Landes

**Commune
de**

SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 4 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Présents : 26

Absents : 1

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : 1

Absents excusés : Ø

Votants : 27

Absents : Ø

Pouvoir : Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Date d'affichage :

29 mai 2020

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : délibération portant constitution et désignation des membres des Commissions municipales



Vu l'article L 2121-22 du CGCT,

ATTENDU que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

ATTENDU que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

ATTENDU que le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, propose la création des commissions suivantes :

Article 1 : de créer les commissions municipales permanentes suivantes pour traiter les affaires générales de la commune :

- 1- Finances – ressources humaines et administration générale
- 2- Urbanisme – travaux – Habitat – Foncier - Patrimoine
- 3- Santé – social - Dépendance
- 4- Enfance – Jeunesse – Ecoles
- 5- Culture – Animations – Tourisme
- 6- Transition écologique – vie participative

Article 2 : de fixer le nombre de membres de chacune des commissions comme suit :

Considérant la composition du conseil municipal à savoir 21 sièges pour la majorité et 6 pour l'opposition sur 27,

- La proportionnalité appliquée est donc être de 6 membres pour la majorité et 2 de l'opposition pour 8 membres au total de la commission



N°	Nom	Nombre	Majorité	Opposition
1	Finances – ressources humaines et administration générale	8	6	2
2	Urbanisme – travaux – Habitat – Foncier - Patrimoine	8	6	2
3	Santé – social - dépendance	8	6	2
4	Enfance – Jeunesse – Ecoles	8	6	2
5	Culture – Animations – Tourisme	8	6	2
6	Transition écologique – vie participative	8	6	2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 3 : de désigner les membres des commissions comme suit :

Finances – ressources humaines et administration générale	
VAN DEN BOOGAERDE	PIERRE
GLIZE	BRIGITTE
CHARDIN	THOMAS
QUINOT	CARINE
GRAZIANI	MARIE CHRISTINE
JOLLY	MARC
CAMBLANNE	LIONEL
CAILLAUX	SYLVIE

Urbanisme – travaux – Habitat – Foncier - Patrimoine	
CHARDIN	THOMAS
MAYLIE	BERNADETTE
GRAZIANI	MARIE CHRISTINE
D'INCAU	ALEXANDRE
VAN DEN BOOGAERDE	PIERRE
VILLACAMPA	JULIANE
BUISSON	ALAIN
MOINDROT	ADELINE

Enfance – Jeunesse – Ecoles	
LAMBERT	FRANCK
VILLACAMPA	JULIANE
HILDEBERT	QUITTERIE
RIBERA	MAUD
DARRATS	FREDERIC
CASTAING-TONNEAU	VALERIE
MOINDROT	ADELINE
RAILLARD	CHRISTOPHE

Culture – Animations – Tourisme	
CASTAING-TONNEAU	VALERIE
LAMBERT	FRANCK
DARRATS	FREDERIC
GRANGER	LEA
FEÏTO	ARNAUD
DUROU	THIERRY
RAILLARD	CHRISTOPHE
ALLAIRE	MARIE-ASTRID



Santé – social - dépendance	
QUINOT	CARINE
HILDEBERT	QUITTERIE
LECERF	ERIC
BACON-CABY	MARTINE
MAYLIE	BERNADETTE
GLIZE	BRIGITTE
ALLAIRE	MARIE ASTRID
CAMBLANNE	LIONEL

Transition écologique	
D'INCAU	ALEXANDRE
FEÏTO	ARNAUD
BACON-CABY	MARTINE
DUROU	THIERRY
RIBERA	MAUD
MULLER	REMY
BUISSON	ALAIN
CAILLAUX	SYLVIE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

